

Délibération n°26

L'AN deux mille dix-huit, le 3 juillet, le conseil communautaire, convoqué le 27 juin 2018 s'est réuni à l'Arlequin à MOZAC, à 18 heures 30 minutes, sous la présidence de M Frédéric BONNICHON, Président.

**Effectif légal du conseil
communautaire :**
61

**Nombre de conseillers
en exercice :**
61

**Nombre de conseillers
présents ou représentés :**
56

Nombre de votants :
56

Date de convocation :
27 juin 2018

**Date d'affichage du
compte-rendu :**
11 juillet 2018

Objet :
Equipements sportifs
communautaires : tarifs
2018/2019

PRESENTS :

M Christian ARVEUF, M Jean-Paul AYRAL, M Gabriel BANSON, M Jacques BARBECOT, M José BELDA, M Claude BOILON, M Jean-Pierre BOISSET, M Frédéric BONNICHON, M Philippe CARTAILLER, M Pierre CERLES, M André CHANUDET, M Eugène CHASSAGNE, M Lionel CHAUVIN, M François CHEVILLE, M Philippe COULON, Mme Annick DAVAYAT, M Jacquie DIOGON, M Gérard DUBOIS, Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR, M Philippe GAILLARD, M Jean-Christophe GIGALT, M Daniel GRENET, Mme Michèle GRENET, M Roland GRENET, M Mohand HAMOUMOU, M Jean-Pierre HEBRARD, M Jean-Maurice HEINRICH, Mme Catherine HOARAU, Mme Nicole LAURENT, M Yves LIGIER, Mme Marie-Pierre LORIN, M Fabrice MAGNET, M Christian MELIS, M Gilbert MENARD, M Christian OLLIER, M Alain PAULET, M Pierre PECOUL, M Jean-Philippe PERRET, Mme Florence PLANE, Mme Anne-Karine QUEMENER, M Thierry ROUX, Mme Michèle SCHOTTEY, M Nicolas WEINMEISTER, **titulaires.**
Mme Florence PLUCHART, **suppléante.**

ABSENTS EXCUSÉS :

Absents représentés ou suppléés :

- Mme Martine BESSON, *a donné pouvoir* à M Alain PAULET
- Mme Nadine BOUTONNET, *a donné pouvoir* à M Gérard DUBOIS
- Mme Marie CACERES, *a donné pouvoir* à M Frédéric BONNICHON
- M Gérard CHANSARD, conseiller communautaire unique de CHARBONNIERES-LES-VARENNES, remplacé par Mme Florence PLUCHART, conseiller communautaire suppléant
- Mme Pierrette CHIESA, *a donné pouvoir* à M André CHANUDET
- Mme Danielle FAURE-IMBERT, *a donné pouvoir* à M Lionel CHAUVIN
- M Stéphane FRIAUD, *a donné pouvoir* à M François CHEVILLE
- M Didier IMBERT, *a donné pouvoir* à M Fabrice MAGNET
- Mme Françoise LAFOND, *a donné pouvoir* à M Pierre PECOUL
- Mme Nicole PICHARD, *a donné pouvoir* à Mme Michèle SCHOTTEY
- Mme Valérie SOUBEYROUX, *a donné pouvoir* à M Jean-Pierre HEBRARD
- M Jacques VIGNERON, *a donné pouvoir* à M Jean-Paul AYRAL
- Mme Catherine VILLER-MICHON, *a donné pouvoir* à Mme Stéphanie FLORI-DUTOUR

Absents :

- Mme José DUBREUIL
- M Jacques LAMY
- Mme Emilie LARRIEU
- Mme Régine PERRETON
- M Vincent RAYMOND

< > < > < > < > < >

Secrétaire de Séance : M Daniel GRENET

Rapport n°26 – Equipements sportifs communautaires : tarifs 2018/2019

Vu la délibération du Conseil communautaire n°20170530 31 du 30 mai 2017 qui fixe les tarifs appliqués aux utilisateurs des installations sportives communautaires,

Considérant qu'il a été convenu que la réévaluation due à l'inflation ne serait appliquée que tous les deux ou trois ans et que ces tarifs n'ont pas connu d'augmentation pour la saison 2017/2018,

Considérant le taux d'inflation de 1,2 % entre 2017 et 2018,

Considérant les coûts de maintenance et de renouvellement de matériel de la structure artificielle d'escalade (SAE) situé Gymnase Aymé Césaire,

Considérant les propositions par établissement, suivantes :

Centre Régional de Tir à l'Arc

Utilisateurs	Créneaux	Type d'utilisation			
		Activités et manifestations sportives		Activités lucratives (stages, formations...) et manifestations non sportives	
Associations sportives conventionnées avec Riom Limagne et Volcans Écoles et communes de Riom Limagne et Volcans Ligue d'Auvergne et Comité Départemental du Puy de Dôme de tir à l'arc	Jusqu'à 4h (inclus)	Gratuit		2017/2018	2018/2019
				15.15€/h réservée pour la grande halle	15.35€/h réservée pour la grande halle
	7.65€/h réservée pour la halle partagée			7.75€/h réservée pour la halle partagée	
	Forfait de 100€				
	De 4h à 12h	Forfait de 150€			
	Au-delà de 12h	Forfait de 250€			
Associations sportives extérieures à Riom Limagne et Volcans Écoles et communes non communautaires Lycées, collèges, organismes et sociétés Associations communautaires recevant des non licenciés	Jusqu'à 4h (inclus)	2017/2018	2018/2019	2017/2018	2018/2019
		8.30€/ demi-heure réservée pour la grande halle	8.40€/ demi-heure réservée pour la grande halle	16.60€/h réservée pour la grande halle	16.80€/h réservée pour la grande halle
	4.25€/ demi-heure pour la halle partagée	4.30€/ demi-heure pour la halle partagée	8.50€/h réservée pour la halle partagée	8.60€/h réservée pour la halle partagée	
	De 4h à 12h	Forfait de 150€		Forfait de 150€	
	Au-delà de 12h	Forfait de 250€		Forfait de 250€	

Ces tarifs sont applicables pour l'utilisation de la grande halle ou de la halle partagée, sauf mention contraire.

Concernant la tarification horaire, la facturation se fait à l'heure, une heure entamée étant due.

Pour les activités et manifestations sportives menées par les associations sportives, écoles, et communes non communautaires ainsi que par les lycées, organismes, sociétés et associations communautaires recevant des non licenciés, la facturation pourra être faite à la demi-heure, une demi-heure entamée étant due.

Centre de Tennis Couvert

Pour rappel, la Fédération Tennis Regroupement Club a en charge la réservation de tous les créneaux horaires affectés aux usagers individuels (pratique libre). A ce titre, une régie de recettes est constituée par Riom Limagne et Volcans afin de permettre l'encaissement des recettes communautaires par les personnes habilitées de l'association.

TARIFS HORAIRES	- Associations sportives conventionnées avec Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes de Riom Limagne et Volcans - Ligue d'Auvergne de tennis - Comité Départemental du Puy de Dôme de tennis	- Tout organisme organisant des activités lucratives (stages, formations...) et des manifestations non sportives - Associations sportives extérieures à Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes non communautaires - Lycées, collèges, organismes et sociétés	Usagers individuels (Tarifs inchangés)								
			Riom Limagne et Volcans	Extérieurs	Adhérents à la FTRC		Invités Adhérents à la Fédération Tennis Regroupement Club				
	Tarif horaire	Tarif horaire	Tarif horaire								
Halle entière	Gratuit	2017/2018	2018/2019	/	/	/		/			
		16.60 €	16.80€								
Halle partagée	Gratuit	2017/2018	2018/2019	/	/	/		/			
		8.35 €	8.45€								
Location d'un court	/	/	2017/2018	2018/2019	12 €	12.10 €	2017/2018	2018/2019	Gratuit	2017/2018	2018/2019
			15 €	15.20 €			8 €	8,10 €			

Accusé de réception en préfecture

063-20070753-20180703

DELIB2018070326-DE

Date de télétransmission : 10/07/2018

Date de réception préfecture : 10/07/2018

Peut se faire à la demi-heure, une demi-heure entamée étant due.

Gymnase Aimé Césaire

	<ul style="list-style-type: none"> - Associations sportives conventionnées avec Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes de Riom Limagne et Volcans - Liges/Comités d'Auvergne et Comités Départementaux du Puy de Dôme de badminton et d'escalade 	<ul style="list-style-type: none"> - Tout organisme organisant des activités lucratives (stages, formations...) et des manifestations non sportives - Associations sportives extérieures à Riom Limagne et Volcans - Écoles et communes non communautaires - Lycées, collèges, organismes et sociétés 	
	Tarif horaire	Tarif horaire	
Grande salle	Gratuit	2017/2018	2018/2019
		16.60 €	16.80 €
Salle Annexe (SAE)	Gratuit	2017/2018	2018/2019
		11.40 €	12.00 €*

La facturation peut se faire à la demi-heure, une demi- heure entamée étant due.

Contrôle d'accès

Les équipements communautaires étant équipés d'un système de contrôle d'accès, l'ouverture et la fermeture s'effectuent par badge. Les modalités d'utilisation et de fonctionnement des badges sont précisées ou annexées aux règlements intérieurs des équipements.

Usagers collectifs : il est attribué un certain nombre de badges aux établissements scolaires et associations en fonction de leurs besoins respectifs. La remise de ces badges est accompagnée d'un récépissé précisant que pour toute perte, détérioration ou non restitution du badge, la collectivité attribue un nouveau badge qui est alors facturé. Tarif de remplacement : 16 € TTC.

Usagers individuels : pour l'attribution d'un badge, une caution par badge sera demandée par les membres de la Fédération Tennis Regroupement Club habilités. Celle-ci sera restituée lors de la remise du badge à l'issue de la location. Tarif de la caution : 16 €.

Le conseil communautaire sur proposition du Président et à l'unanimité, approuve :

- **les tarifs ci-dessus concernant le Centre Régional de Tir à l'Arc, le Centre de Tennis Couverts et le gymnase Aymé Césaire, applicables à compter du 1^{er} septembre 2018.**
- **Le maintien à 16 € du tarif de la caution pour l'attribution d'un badge aux usagers individuels,**
- **Le maintien à 16 € du tarif du renouvellement d'un badge suite à perte ou à détérioration et pour non restitution du badge en fin de saison.**

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois, an que dessus.

***Pour extrait conforme.
A Riom, le 4 juillet 2018***

Le Président
Frédéric BONNICHON



Accusé de réception en préfecture
063-200070753-20180703-
DELIB2018070326-DE
Date de télétransmission : 10/07/2018
Date de réception préfecture : 10/07/2018